

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2023/29/03/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de convocation :
21/03/2023

Convocation affichée le :
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 13.04.2023.
Certifié exécutoire le 13.04.23
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 13.04.2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



[Signature]

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h13), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

13- CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE B N° 1799 LIEU-DIT GUIRZOUT (251 M2)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de M. et Mme Vincent MUSSET qui souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1799 (251 m2) sise lieu-dit « Guirzout », appartenant à la commune de Gourin, étant précisé que la consultation du Domaine a été déposée le 5 décembre 2022 et que la valeur vénale est estimée à 2 500 €.

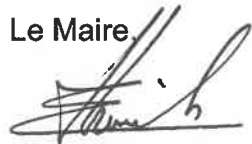
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section B n° 1799 (251 m2) sise lieu-dit « Guirzout » à M. et Mme Vincent MUSSET pour la somme de 2 500 €, les frais d'acte et autres (bornage,...) étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir.

Le Maire



Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.

